

AGENCE DE RECHERCHES PRIVÉES

**6, place du président Thomas Woodrow Wilson
CS 21540 – 31015 Toulouse Cedex 06**

Tél : 06.45.73.57.37

<https://nienqueteur.one>
contact@nienqueteur.one

Cadre juridique :

Vu les lois :

- N° **83-629** du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité
- N° **2003-239** du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure
- N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Vu les décrets :

- N° **2011-1919** du 31 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités Privées de sécurité
- N° **2012-870** du 10 juillet 2012 relatif au code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité, abrogé par le **DÉCRET n°2014-1253 du 27 octobre 2014 – art. 16**

Vu le Code de la Sécurité Intérieure :

Livre VI : Activités privées de sécurité (Articles L611-1 à L648-1)

L'Agent de Recherches Privées (A.R.P) est soumis au contrôle de l'autorité administrative dans les conditions prévues par la loi et se conforme aux règles déontologiques professionnelles.

 Enquêteur Privé de Recherches agit en France et à l'international pour la défense de vos droits et intérêts. En effet le détective privé n'a aucune restriction territoriale, il est soumis à la législation en vigueur du pays où ses investigations sont réalisées.

NI Enquêteur Privé de Recherches : Entrepreneur Individuel
6, place du président Thomas Woodrow Wilson – CS 21540 – 31015 Toulouse Cedex 06
Tél. 06 80 27 64 62 - contact@nienqueteur.one - <https://nienqueteur.one>
SIRET : 880 541 347 00022 - Code NAF/APE 8030Z – RCP PRO MATMUT : 980 0026 09548 K50

PRESTATIONS

Pour le particulier

Divorces – Adultères - Recherches successorales - Recherches de personnes – Enquêtes de moralité - Vols – Audits de sécurité - Fraudes - Différends de voisinage - Escroquerie.

Pour l'entreprise

Contrôles d'emploi du temps – arrêts de travail abusifs- vols – coulage de marchandises – enquêtes en assurance – escroqueries - enquêtes de pré-embauche – enquêtes de moralité

Domaine du numérique

Assisté par un consultant :

Exploration informatisée des sources ouvertes (OSINT) au profit de particulier(s) et/ou d'entreprise(s) - Interrogation et analyse de l'internet sur une problématique donnée - Recherches avancées d'informations - Diagnostic de situation - Expertise(s) spécialisée(s) : analyse de procédure judiciaire, éclairage nouveau, etc.

TARIFICATION

En France, la tarification des **Agents de Recherches Privées** (A.R.P) est libre et non réglementée.

Le montant pratiqué par le professionnel va donc dépendre de multiples facteurs, tels que la zone géographique d'implantation, la complexité de la mission, et les moyens opérationnels nécessaires pour mener à bien la mission.

La tarification peut donc prendre deux formes :

- Une tarification « simple » sur honoraire
- Une tarification forfaitaire

En plus de la facturation des heures d'enquête(s) des indemnités kilométriques peuvent être facturées au client. Ces indemnités correspondent et dépendent des kilomètres parcourus par le professionnel lors de l'exécution de la mission.

Enfin, dans certains cas particuliers, le client doit rembourser à l'A.R.P. le montant des frais engagés lors de l'exécution de la mission. Ils correspondent à d'éventuels frais d'hébergement, de restauration, etc. Ces frais sont remboursés « au réel » et ne peuvent se voir appliquer une quelconque marge par le professionnel ils se font sur justificatif, lorsque cela est possible.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Un devis est établi en accord avec le client, lors de l'entretien préalable à la mission. Cet entretien ainsi que le devis sont GRATUITS.

Si la justice est gratuite dans son principe, elle ne l'est pas dans la pratique.

Nous considérons que toute personne doit avoir la faculté de faire valoir ses droits. Étant une entreprise responsable nous pouvons accorder des facilités de paiement si besoin.

Conformément à la loi,

L'agence **NI Enquêteur Privé de Recherches** accepte pour moyens de paiement, le chèque bancaire ou postal à son ordre, le virement et les espèces dans la limite autorisée par le CGI.

REMBOURSEMENT DES FRAIS (Art.700 CPC)

Dans le cadre d'une procédure civile ou commerciale il est possible au demandeur d'invoquer l'article 700 du Code de Procédure Civile pour l'obtention du remboursement par la partie adverse des frais d'enquête.

La profession d'Agent de Recherches Privées (A.R.P) est définie par l'article L621-1 du Titre du Livre VI du CSI comme :

« Profession libérale qui consiste pour une personne à recueillir, même sans faire état de sa qualité, ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts ».

Article L612-14 du CSI de l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012, modifié depuis le 1^{er} juillet 2014.

Article L612-14 Version en vigueur depuis le 03 juillet 2014 - Modifié par LOI n°2014-742 du 1er juillet 2014 - art. 7 « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

Elle n'engage en aucune manière la responsabilité des pouvoirs publics, particulièrement le CNAPS.

« Vu le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnelles applicable au 25/05/2018. Les informations collectées sont destinées uniquement à traiter votre demande et ne sont pas communiquées à des tiers, ni utilisées à des fins marketing ou commerciales »

Décret n°2012-870 du 10 juillet 2012 relatif au Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité et d'enquêtes privées. Ce code s'applique à toutes personnes morales dont les activités sont régies par le Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure (CSI). Et de l'article L634-4 du CSI, le code affiché dans l'agence et disponible à toute requête.

**Autorité délivrant l'autorisation d'exercer : CNAPS Délégation territoriale SUD-OUEST
Immeuble Ravezies - 20 allée du Boutaud
CS30017 - 33070 BORDEAUX Cedex**

N'hésitez pas à prendre contact avec notre agence



Tél : 06.45.73.57.37

<https://nienqueteur.one>

contact@nienqueteur.one

NI Enquêteur Privé de Recherches : Entrepreneur Individuel

6, place du président Thomas Woodrow Wilson – CS 21540 – 31015 Toulouse Cedex 06

Tél. 06 80 27 64 62 - contact@nienqueteur.one - <https://nienqueteur.one>

SIRET : 880 541 347 00022 - Code NAF/APE 8030Z – RCP PRO MATMUT : 980 0026 09548 K50

CNAPS : AGD-031-2030-01-03-20240294930 | AUT-031-2119-03-04-20200737205 | CAR-031-2026-10-22-20210294930